



**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
du jeudi 1^{er} Octobre 2009
salle La Rance – 20h30**

M ROUZIERES Maire de Maurs préside la séance

Présents : Mesdames DELORT – FERRIERES – HERCOUET-TESTA – RAVANEL – SEYROLLE – TANNE

Messieurs AMADIEU – BOUNIE – BRANDALAC – BRAYAT – CABEZON – DESSALES – FEL – GENTIL - LELARGE – PICARROUGNE - ROUZIERES – TOURRILHES - VISINONI

1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2009

Ce procès verbal est approuvé à l'unanimité

2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

D. I. A. :

- N° 434 concerne la mutation ROCHE – RIVIERE/LAVERGNE – FIGEAC – parcelles D – n° 76 pour 245 m² - D – n° 279 pour 16 130 m² - D – n° 282 pour 11 m² ;
- N° 435 concerne la mutation BAUDLET – RIVIERE/LAVERGNE – CAQUOT parcelle AC – n° 295 pour 83 m².

DECISIONS DU MAIRE :

- N° 248 concerne la **location des bâtiments de l'Accueil de Jour** – Place des Bayadères à la S. C. M. Dominique Larrey pour y installer un Centre de Consultations Médicales durant l'épidémie grippale. Le loyer est fixé à 42 Euros par mois, charges en sus, et payables au terme de la location.
- N° 249 concerne le choix de retenir la proposition de l'Entreprise **AYMAR** Jean Louis pour la réalisation d'une **aire de lavage aux Ateliers Municipaux** pour un montant de travaux de 16 119,65 Euros H. T. (soit 19 279,10 Euros T. T. C.).
- N° 250 concerne le choix de retenir la proposition :
 - . De la **SARL Didier TEULLET** pour la réalisation du lot maçonnerie du **local de chasse** pour un montant de travaux de 12 992,00 € H.T. (soit 15 538,43 € TTC),
 - . De l'**Entreprise PALAT** pour la réalisation du lot menuiserie – charpente – isolation du local de chasse pour un montant de travaux de 7 695,30 € H.T. (soit 9 203,57 € TTC),
 - . De l'**Entreprise CAYRE** pour la réalisation du lot électricité pour la réalisation du local de chasse pour un montant de travaux de 2 080,25 € H.T. (soit 2 487,98 € TTC),

3/ FINANCES

DECISION MODIFICATIVE :BUDGET AEP ET BUDGET PRINCIPAL

Ces ajustements budgétaires consistent à se conformer aux règles de la comptabilité publique afin d'effectuer des écritures d'ordre.

4/ ADMINISTRATION GENERALE

4-1/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PHOTOCOPIEUR AUPRES DES ASSOCIATIONS

Un photocopieur est mis à disposition des associations dans les locaux de la mairie.

Une convention définit les modalités d'utilisation du photocopieur et propose le tarif de la copie à 0.05€. Une facture sera établie par année civile. Un code confidentiel sera attribué à chaque association signataire de la convention.

4-2/ ADOPTION DES MODIFICATIONS DE STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAURS

Les compétences suivantes sont rajoutées : « **L'étude de faisabilité pour la réalisation d'un équipement sportif structurant** » et « **Développement d'une politique culturelle d'intérêt communautaire** ».

4-3/ TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL

La compétence « éclairage public », est transférée au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Cette compétence comprend :

- La maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles,
- La maintenance relative à ces installations,

La commune conserve son pouvoir de police relatif à l'éclairage public.

5/ PERSONNEL : FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE (RATIOS PROMUS – PROMOUVABLES)

L'ancienne municipalité, n'ayant pas délibéré concernant l'avancement de grade du personnel, aucun avancement de grade n'a pu être prononcé dans la collectivité. Cette situation est régularisée.

6/ VENTE DE TERRAINS A POLYGONE EN VUE D'UNE OPERATION LOCATIVE EN NEUF DE 2 PAVILLONS

Les terrains constituant les lots n°6 et n°7 du lotissement « Le Camp » référencés respectivement section cadastrale AD n°1058 (629 m²) et n°1059 (797 m²) dont la commune est propriétaire sont vendus à la SA D'HLM POLYGONE moyennant le prix de 25€ TTC le m², soit un prix principal de 35 650€

La commune de Maurs versera à POLYGONE une subvention équivalente soit 35 650€.

Conformément à la réglementation, la commune sera membre de droit de la commission d'attribution des logements et interviendra ainsi lors de la désignation des locataires.

7/ LOTISSEMENT LE CONTE : FIXATION DU TARIF

Les travaux d'extension du lotissement le Conte ont débuté le 30 mars 2009 et devraient s'achever d'ici la fin de l'année.

Au vu de budget et de la surface totale des 18 lots du lotissement Le Conte, le **prix de vente des terrains est fixé à 31.00€ TTC/m²**.

8/ CESSION A LA COMMUNE DE TERRAINS – SECTION D n°274 et 276 - PUECHROUX

Dans le cadre de l'élargissement du Chemin de Calsacy-Puechroux, la commune de Maurs envisage l'acquisition de bandes de terrains cadastrées Section D n° 274 et 276, d'une contenance de 5a et 64 ca Mme M-Louise ROCHE, née RAPNOUIL, demeurant à Puechroux, Maurs, propriétaire de ces parcelles, a fait part de son accord pour une cession au profit de la Commune au prix de 5€ symbolique.

9/ DEMANDE D'ALIENATION DE TERRAIN A « GERMES SUD »

La commune a accepté de lancer une enquête publique préalable à l'aliénation d'une placette.

10/ SECTEUR ORATOIRE ROUTE DU CIMETIÈRE ROUTE DE QUÉZAC

10-1/ DESIGNATION DES ENTREPRISES RETENUES

La Commission d'appel d'Offres a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°1-réseaux secs et humides, ainsi l'offre suivante est retenue :

**ENTREPRISE MATIERE BTP – 15130 ARPAJON SUR CERE
pour un montant de 417 381.28 € HT**

Pour le lot n°2-Voirie, trois entreprises ont soumissionnées, les critères « techniques » et « prix » ont été analysés par la Commission d'Appel d'Offres. Celle-ci souhaite négocier le prix des prestations avant de sélectionner une entreprise.

10-2/- DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Le coût prévisionnel total des travaux et des honoraires est de **1 090 970.00€HT** le montant total des travaux et des honoraires réellement à la charge de la commune de Maurs s'élève à **789 188.00€ HT**

Compte tenu du coût de cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter d'autres financements notamment la réserve parlementaire et/ou ministérielle

11/ DIVERSES MOTIONS DE SOUTIEN

11-1/ MOTION D'URGENCE CONCERNANT LA POSTE

La Poste est en danger. La dégradation du service public se poursuit depuis plusieurs années, marquée par le manque de personnels dans les quartiers populaires des villes et la fermeture de bureaux ruraux, ainsi que la transformation du service financier de La Poste en banque postale.

Le gouvernement a maintenant l'intention de privatiser La Poste en en faisant une société anonyme dont le capital sera introduit en bourse. Cette réforme sonnerait le glas du service public postal, c'est-à-dire de l'un des services publics essentiels à l'exercice réel des droits des citoyens, en l'occurrence du droit à la communication. Cette privatisation contribuera à dégrader ce service essentiel aux yeux des Français en le rendant beaucoup plus inégalitaire.

Le Conseil Municipal de Maurs demande donc au gouvernement :

- de ne pas sacrifier davantage la présence des bureaux de poste dans les zones rurales et les quartiers populaires, partout où l'activité de La Poste ne peut dégager une rentabilité importante,
- de maintenir, assurer la modernisation et la rénovation du service public postal,

- de veiller à améliorer les conditions de distribution du courrier et d'accueil des usagers, et non de les moduler en fonction de l'intérêt financier des zones couvertes,
- de garantir le prix unique du timbre,
- de pérenniser la distribution six jours sur sept, supérieure aux obligations européennes,
- de permettre aux foyers les plus modestes de trouver encore un partenaire bancaire au sein de La Poste, attentif à leur situation.

Par ailleurs, le Conseil Municipal de Maurs souhaite, au contraire que le gouvernement ouvre un grand débat public sur les missions de La Poste et sur l'amélioration du service rendu en réponse aux besoins de la population. Il y a certainement une place pour de nouvelles formes de gestion qui permettraient de démocratiser les services publics en impliquant davantage les représentants des usagers, des salariés et des élus. C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Maurs met à disposition une salle afin de réaliser une consultation nationale organisée à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et pour un référendum.

11-2/ MOTION DE DEFENSE DES PRODUCTEURS DE LAIT DU CANTAL

Dans l'état actuel de la filière laitière, un bon nombre d'emplois paysans sont directement menacés. Alors que depuis le mois d'avril, les producteurs vendent leur lait à perte, rien n'est fait, mis à part quelques mesurette qui ne résoudront rien : les hommes politiques laissent la situation s'envenimer. Si cette situation perdure, c'est la survie même de toute la filière laitière (au sens large : paysans, fournisseurs, transformateurs...) qui est menacée.

Le Conseil Municipal de Maurs, préoccupé par la situation de détresse financière des producteurs de lait, demande au gouvernement d'adopter les propositions suivantes :

- des mesures d'urgence : faire baisser les stocks en réduisant les volumes produits par exploitation, de façon différenciée en fonction des volumes actuels pour préserver les petits et moyens producteurs. Cette mesure a pour but de rétablir rapidement l'équilibre offre-demande et obtenir ainsi un prix plus rémunérateur.
- Des mesures à long terme : la maîtrise de la production doit rester publique, doit adapter l'offre à la demande européenne, et doit assurer une répartition équitable des volumes entre régions et paysans, pour garantir un avenir à tous producteurs de lait.

Ces propositions visent à apporter une visibilité à court, moyen et long terme aux producteurs de lait.

Devant l'urgence de la situation, le Conseil Municipal demande au gouvernement de porter fortement ces propositions devant la Commission Européenne.